



Sinistre et assurance vehicule

Par **chatchoua**, le **29/11/2010** à **09:43**

Bonjour, Bonjour j'ai été victime d'un accident de circulation il y a un mois et l'inconnu qui m'est rentré dedans à un feu rouge après s'être arrêté a refusé de donner ses coordonnées et est parti à toute vitesse. J'ai transmis le dossier à mon assurance y compris la matricule du coupable et après un rapport d'expertise il ressortait que mon véhicule vaut 1000 euros après sinistre et que mon assurance devait me verser mais ceux-ci se refusent de me garantir tout versement quelconque sous prétexte que le coupable après avoir été identifié n'a jamais répondu ni avouer son forfait et aussi disent qu'il ne faut pas s'assurer au tiers donc le minimum sans vol casse ect... par ailleurs il aura revendu ma voiture à un épaviste pour 20 euros mais me redisent qu'il n'y a aucune garantie qu'il me reverse la différence donc 980 euros aussi que je n'ai plus le droit de conduire ce véhicule pour leur avoir cédé : est-ce vraie ? et quel droit ai-je de pouvoir mettre en jeu pour rentrer en possession de mon dû ? suis-je obligé de remettre ma voiture à l'épaviste qui prétend l'avoir achetée à mon assurance ? comment devrais-je réagir ? merci j'attends impatiemment vos réponses